



Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20221020-DEL20221020_1C-DE
Date de télétransmission : 27/10/2022
Date de réception préfecture : 27/10/2022

Conseil municipal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 20 OCTOBRE 2022

Références à rappeler :

*Service du conseil
et du contentieux
D 200*

OBJET :

DISPOSITIONS ORGANIQUES

1.C) Commission de suivi de site Ivry-Paris XIII - SYCTOM
Désignation des représentants de la Commune -
Remplacement de Sabrina Sebaihi

ETAT DE PRÉSENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE

Nombre de membres composant le Conseil	49
Nombre de Conseillers en exercice	49
Présents.....	34
Absents représentés	11
Absents excusés	0
Absents non excusés	4

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE VINGT OCTOBRE à DIX-NEUF HEURES ET QUARANTE-CINQ MINUTES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de M. Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 14 octobre 2022, conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL

PRESENTS

M. BOUYSSOU, Maire, M. MARCHAND, Mme BERNARD (jusqu'au vote du point 22 et à partir du vote du point 36), M. RHOUMA, Mme LERUCH, M. BUCH, Mme SEBAIHI (à partir du vote du compte rendu des débats et jusqu'au vote du point 2), MM. PECQUEUX, BERTOUT-OURABAH, Mme OUDART, M. GASSAMA, Mme CHOUAF, M. SPIRO, Mme KIROUANE, M. QUINET, Mme MISSLIN, adjoints au Maire.

Mme DORRA, M. FAVIER, Mmes LALANDE, BLONDET, M. MRAIDI (jusqu'au vote du point 32), Mme BOUFALA, MM. MOKRANI, MALHEIRO, GUESMI, Mmes FREIH BENGABOU, MEDEVILLE, RAER, M. BADI, Mmes DIARRA (jusqu'au vote du point 47), MACALOU, LE FRANC (à partir du vote du vœu 1), OUABBAS, LE FRANC (à partir du vote du vœu 1), MM. FOURDRIGNIER (à partir du vote du vœu 1 et jusqu'au vote du point 33), BOUILLAUD, AUBRY, Mme BOULKROUN, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

Mme BERNARD, adjointe au Maire, représentée par M. MARCHAND (à partir du point 23 et jusqu'au vote du point 35),
M. PRIEUR, adjoint au Maire, représenté par M. BADI,
Mme PIERON, adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO,
Mme GILIS, conseillère municipale, représentée par Mme BLONDET,
M. KHALED, conseiller municipal, représenté par M. BERTOUT-OURABAH,
M. MEDDAS, conseiller municipal, représenté par Mme CHOUAF,
M. SEBKHI, conseiller municipal, représenté par Mme MISSLIN,
Mme HALLAF ISAMBERT, conseillère municipale, représentée par Mme LERUCH,
M. MASTOURI, conseiller municipal, représenté par Mme FREIH BENGABOU,
Mme SEBAIHI, conseillère municipale, représentée par M. GUESMI (à partir du point 3)
M. DANSOKO, conseiller municipal, représenté par Mme BOUFALA,
M. BAMBA, conseiller municipal, représenté par Mme MACALOU,
M. HARDOUIN, conseiller municipal, représenté par Mme BOULKROUN,
M. FOURDRIGNIER, conseiller municipal, représenté par Mme OUABBAS (jusqu'au vote du compte-rendu des débats et à partir du point 34),

ABSENTS EXCUSES

M. MRAIDI, conseiller municipal (à partir du vote du point 34),
Mme DIARRA, conseillère municipale (à partir du vote du point 48),

ABSENTS NON EXCUSES

Mme LE FRANC, conseillère municipale (jusqu'au vote du compte-rendu des débats),
Mme KAAOUT, conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme Méhadée BERNARD ayant réuni la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.
(42 voix pour et 3 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mme OUABBAS)

DISPOSITIONS ORGANIQUES

1.C) Commission de suivi de site Ivry-Paris XIII - SYCTOM

Désignation des représentants de la Commune - Remplacement de Sabrina Sebaihi

LE CONSEIL,

sur la proposition de Philippe BOUYSSOU, Maire, rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-21, L.2121-29 et L.2121-33,

vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.125-1, L.125-2-1, R.125-5 et suivants, D.125-29 et suivants,

vu l'arrêté préfectoral n° 2013/439 du 8 février 2013 portant création d'une commission de suivi de site (CSS) dans le cadre du fonctionnement du centre multi filière de traitement des déchets ménagers à Ivry-Paris XIII, du SYCTOM, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, exploité par les sociétés IVRY PARIS XIII (IP XIII) et SITA SUEZ Ile-de-France, implanté sur la Commune d'Ivry-sur-Seine,

vu l'arrêté préfectoral n° 2013/1061 du 26 mars 2013 modifiant et complétant l'arrêté préfectoral susvisé,

vu les arrêtés préfectoraux n° 2014/5911 du 17 juin 2014 et n°2018/3535 du 26 octobre 2018 modifiant l'arrêté préfectoral susvisé,

vu le procès-verbal d'élection des conseillers municipaux du 28 juin 2020, vu le procès-verbal d'élection du Maire et de ses adjoints du 4 juillet 2020,

vu sa délibération du 9 juillet 2020 désignant les nouveaux représentants, titulaires et suppléants, de la Commune à la Commission de suivi de site Ivry-Paris XIII,

considérant que, Sabrina Sebaihi devant quitter ses fonctions d'adjointe au Maire suite à son élection en tant que députée, il y a lieu de désigner un nouveau représentant titulaire de la Commune,

considérant qu'il n'y a pas eu de candidature concurrente, et qu'il n'y a pas eu lieu de procéder à un vote,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : DESIGNNE comme suit les membres du Conseil municipal représentant la Commune à la Commission de suivi de site Ivry-Paris XIII :

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20221020-DEL20221020_1C-DE
Date de télétransmission : 27/10/2022
Date de réception préfecture : 27/10/2022

Titulaires

Clément PECQUEUX
Mounia CHOUAF
Kheira FREIH-BENGABOU
Maryse DORRA
Yamina OUABBAS
Sheerazed BOULKROUN

Suppléant(e)s

Guillaume SPIRO
Ratiba MEDDAS
Ouissem GUESMI
Alain BUCH
Rachel LALANDE
David FOURDRIGNIER

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 27 OCT. 2022

RECU EN PREFECTURE

LE 27 OCT. 2022

PUBLIE PAR VOIE D’AFFICHAGE

LE 27 OCT. 2022